

ON S'ABONNE.

A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET GARONNE, TARN-ET-GARONNE :

Un an ..... 16 fr.

Six mois ..... 9 fr.

Trois mois ..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :

Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.

L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16

et se paie d'avance.

# JOURNAL DU LOT

## POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Jour

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro.

### CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS	FÊTE	FOIRES	LUNAISONS
24	Jendi.	Notre-D.d.B.S.		☉ D. Q. le 7, à 9 h 51' du soir.
25	Vendr.	s. Grégoire.	Bach, Labastide-Murat.	☉ N. L. le 14 à 3 h 7' du soir.
26	Samed.	s. Philippe de N.	Carluet, Gourdon.	☉ P. Q. le 21 à 10 h 7' du mat.
				☉ P. L. le 29, à 1 h 27' du soir.

### Départ des Correspondances

DÉSIGNATION DES ROUTES.	Clôture des chargements.	Dernière levée (balle).
Gramat Rodez, Labastide, Lacapelle.	7 h. s.	4 h. m.
Valence-d'Agen, le Midi, Bordeaux, Agen, Charente, Vendee, Lyon, Marseille.	7 h. s.	3 h 30 m.
Libos n° 1, Paris, Limoges, Périgueux, Villeneuve-sur-Lot, départements du centre.	9 h. m.	9 h 15 m.
Montauban, Caussade, Toulouse.	7 h. s.	10 h soir.
Gourdon, Martel, Sarlat, Souillac, Catus, St.-Céré, Carals, Tulle.	7 h. s.	9 h 30 s.
Assier, Cabrerets, Lauzès-du-Lot, Périgueux, Livernon, St.-Géry, Castelnaud-de-Montrabat.	7 h. s.	10 h 30 s.
Limoges, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue, Figeac, Aurillac.	7 h. s.	10 h s.
Libos n° 2, Agen, Auch, Luzech, Castelf. Fumel, Puy-l'Év. Périgueux.	7 h. s.	11 h s.

### SERVICE DES POSTES.

DÉSIGNATION DES ROUTES.	Clôture des chargements.	Dernière levée (balle).
Assier, Lauzès, St.-Géry, Figeac, Livernon, Castelnaud.	7 h. s.	4 h. m.
Gourdon, Catus, Sarlat.	7 h. s.	3 h 30 m.
Libos n° 2, Paris, le Nord, Agen, Puy-l'Évêque, Ca.	9 h. m.	9 h 15 m.
Libos n° 1, Castelfranc, Duravel, Agen, Luzech.	7 h. s.	10 h soir.
Villeneuve-sur-Lot.	7 h. s.	9 h 30 s.
Limoges, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue.	7 h. s.	10 h 30 s.
Montauban, Caussade, Toulouse.	7 h. s.	10 h s.
Valence d'Agen, Montouq, Lauzerte, le Midi, Bordeaux.	7 h. s.	11 h s.

(\*) Tous ces bureaux partent également par Libos n° 1.

Distribution rurale, 7 heures du matin.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 19 Mai 1866.

### BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 17 mai.....	64 30	94 75
Du 18.....	64 20	95 50
Du 19.....	63 45	93 »»

### BULLETIN

Si la guerre est une calamité que la sagesse des nations n'est pas encore parvenue à conjurer, on est du moins à peu près tombé d'accord sur le devoir imposé à tous les belligérants d'en atténuer, autant que possible, les cruelles et désastreuses conséquences. Nous ne sommes donc nullement surpris de la douloureuse impression qu'a causée en Europe la nouvelle du bombardement de Valparaiso. En effet, cette ville, centre, entrepôt d'un commerce considérable et que l'absence de fortifications devait mettre à l'abri des canons de la flotte espagnole, semblait, en outre, en quelque sorte sauvegardée par la protection du corps consulaire qui, à l'avance, avait protesté contre un acte de violence que réprouvent hautement de nos jours les mœurs des peuples civilisés. Aussi n'est-il pas douteux que la conduite du commandant des forces navales espagnoles dans le Pacifique sera l'objet de notes sévères adressées par plusieurs cabinets à la cour de Madrid. Le langage qu'a tenu, hier, au sein de la chambre des communes, un des membres du gouvernement Britannique, nous fait pressentir ces vives remontrances. « Le gouvernement de Sa Majesté, a dit M. Layard, répondant à M. Polk, a été d'autant plus étonné du bombardement de Valparaiso, que l'Espagne nous avait assuré qu'il n'avait pas été envoyé à ce sujet d'ordres formels. Pendant c'est sur des ordres formels que l'amiral a exécuté cet acte odieux ! L'Espagne n'a donc pas agi honnêtement vis-à-vis de l'Angleterre. »

### FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 19 mai 1866.

#### LA CHASSE

## AUX CHEVAUX SAUVAGES

PAR MAYNE-REID

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR A. COOMANS

Deuxième partie

(Suite)

Cette apparition burlesque et la réaction joyeuse qu'elle opéra sur notre esprit plongèrent Gary et moi dans un rire convulsif. Le jeune trappeur s'était rejeté en arrière de sa selle pour donner un libre cours à son hilarité ; son rire bruyant, entremêlé de cris sauvages, fit danser nos chevaux comme s'ils se fussent attendus à un massacre d'indiens.

D'abord je distinguai un sourire significatif aux angles formés par les minces lèvres de Rube ; mais notre gaieté prolongée lassa enfin sa patience.

— Assez ! s'écria-t-il tout à coup. Allons, Billee, viens à mon secours ; tire-moi d'embarras. Ce maudit trou est moins grand que lorsque j'y entrai. Dépêche-toi, je suis à demi-rôti.

Gary descendit alors de cheval, et, saisissant son camarade par les mains, le tira de sa singulière

La reproduction est interdite

Il résulte, d'ailleurs, des déclarations de M. Layard, qu'il est complètement inexact que l'amiral américain ait offert à l'amiral anglais d'empêcher le bombardement.

La lettre adressée par le commodore américain Rogers en réponse au corps consulaire, n'est pas complètement en rapport avec cette assertion de l'homme d'état anglais. Ce document est ainsi conçu : « *Vapeur des Etats-Unis, Wanderwill, 29 mars 1866.* Monsieur, J'ai le regret de vous annoncer que je ne puis obtempérer à votre demande de faire une résistance armée à l'intention du gouvernement espagnol de bombarder Valparaiso. J'ai promis que je le ferais dans la cas où les puissances commerçantes s'associeraient aux forces des Etats-Unis ; mais elles ont considéré qu'il n'entraînerait pas dans leurs instructions de se prêter à une telle coopération, et comme je n'ai jamais promis d'agir seul, et, comme j'ai dit, au contraire, que je procéderaient uniquement de concert avec ces puissances, mon intervention ne saurait, en conséquence, avoir lieu. »

Nous avons également sous les yeux un document appelé à peser d'un grand poids dans les débats diplomatiques à intervenir, à savoir le manifeste adressé aux représentants des puissances à Santiago par l'amiral Mendez Nunez. Se fondant sur ces circonstances que les escadres alliées, en se retranchant derrière des obstacles insurmontables, échappent au feu des navires espagnols et que le Chili persiste à refuser la réparation justement due à l'Espagne, il ne lui reste plus qu'à accomplir un impérieux devoir, celui de faire sentir aux chiliens tout le poids de la rigueur à laquelle ils s'exposent, l'amiral espagnol rend responsable la république du dommage qui pourra résulter pour les intérêts neutres d'une mesure terrible, mais suffisamment justifiée. — Un journal de Madrid *La Epoca* reproduit le même argument. « La responsabilité de tels malheurs, dit cette feuille, retombera seulement sur les hommes qui, dans leur aveuglement, ont poussé les choses à l'extrême, dans la pensée que l'Espagne de 1866 était encore la

cache. Mais l'aspect du vieux trappeur, quand il fut debout, tout ensanglanté, enfumé et graissé, était si burlesque, que Gary et moi partimes d'un nouvel éclat de rire qui dura plusieurs minutes.

Rube, une fois délivré de sa situation incommode, ne prêta plus la moindre attention à notre gaieté : il se baissa pour reprendre sa longue carabine qu'il avait mise en sûreté sous la peau du buffle ; après avoir examiné l'arme pour voir si elle n'avait pas souffert, il la posa doucement entre les cornes de l'animal ; puis il tira son couteau de sa ceinture et se mit tranquillement à écorcher le buffle, comme si aucun incident n'avait interrompu l'opération.

Cependant Gary et moi étions très curieux de connaître les détails de l'aventure de Rube. Celui-ci fit d'abord la sourde oreille à nos questions, se prétendant blessé de la manière dont nous avions accueilli son retour à la vie.

Toutefois, ce n'était là qu'un prétexte, comme le savait très bien Gary, qui apaisa son camarade en lui glissant dans les mains la gourde qui contenait encore une goutte d'argardiente. Après qu'on l'eut un peu cajolé, le vieux trappeur condescendit à nous donner les détails de sa curieuse délivrance.

— Comment avez-vous pu croire que moi, qui combat depuis quarante ans les ours gris et les Indiens, je me laisserais dévorer par un feu pareil ? Il était assez naturel que ce jeune homme-là (montrant le capitaine) me prit pour un novice ; ne m'a-t-il déjà pas confondu avec un ours gris ? Eh ! eh ! eh ! oh ! oh ! Oh ! Oui, je répète qu'il était assez naturel qu'il fit cette méprise ; mais toi, Gary, tu devais mieux me connaître. Oh ! poursuivit Rube après avoir

national qui manquait autrefois de forces suffisantes pour venger ses outrages. » La question est maintenant de savoir si les gouvernements, dont les nationaux ont été ruinés par le bombardement de Valparaiso, s'inclineront devant cette argumentation.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

### NOUVELLES D'ALGÉRIE

Les dégâts occasionnés, cette année, par les sauterelles, en Algérie, ont pris les proportions d'un immense désastre. Jamais, de mémoire d'homme, ni en 1845, ni en 1859, ces deux années qui ont laissé un déplorable souvenir, la destruction n'a été aussi complète, aussi absolue.

Aux portes mêmes d'Alger, commence la désolation, et elle s'étend dans la plus grande partie du territoire. Les arbres sont dépouillés de leur feuillage, les moissons sont ravagées, et les légumes enfouis dans la terre n'ont pas été préservés. — La santé publique se trouve gravement compromise.

Il est impossible que la France ne s'émeuve pas à ce spectacle douloureux, elle qui secourait naguères avec une admirable charité les inondés de la Loire, les incendiés de Limoges, les cholériques de la Guadeloupe, elle qui veille avec sollicitude sur tous les siens.

Les algériens voient la misère à l'horizon, et le découragement les prend. Qu'ils se réveillent de leur abattement ; qu'ils espèrent ! La France veille sur eux.

Car l'Algérie est une de nos gloires. Nous l'avons conquise autant par la charrue que par l'épée ; elle ne peut pas, elle ne doit pas périr.

### Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Bucharest, 16 mai.

Le ministre président a déposé sur le bureau du Corps législatif un nouveau projet de constitution élaboré par le conseil d'Etat sur les bases les plus libérales et les plus larges.

Suisse.

Berne, 17 mai.

Le conseil fédéral a nommé une commission militaire sous la présidence du général Dufour, pour

aviser au maintien de la neutralité Suisse. Le Conseil a aussi décidé l'occupation des frontières par la brigade Escher.

Italie.

Florence, 16 mai, soir.

La Chambre des Députés a continué la discussion de l'impôt sur la rente proposée par la Commission financière. — Après un discours en faveur de cet impôt prononcé par M. Depretis et la réplique du ministre des finances, M. Scialoja, M. Correnti, rapporteur, a demandé, au nom de la Commission, la suspension des débats ; afin d'examiner à nouveau la question.

La discussion continuera demain.

On assure que l'Italie a accepté le Congrès sur la base de la cession de la Vénétie et de la continuation de ses propres armements.

Florence, 17 mai.

Une circulaire du ministre de la guerre règle l'organisation des volontaires. Les vingt bataillons créés formeront dix régiments, comprenant chacun 42 officiers et 1446 sous-officiers ou soldats. D'autres bataillons seront formés s'il en est besoin. Les volontaires auront le bonnet et la blouse rouges.

Allemagne.

Berlin, 16 mai, soir.

Le Prince Royal de Prusse a été désigné pour le commandement de la Garde, en remplacement du prince Auguste de Wurtemberg, qui a donné sa démission.

On regarde comme imminentes des concentrations de troupes dans la Haute-Silésie et la Lusace.

Le Hanovre s'est engagé à garder une neutralité bienveillante vis-à-vis de la Prusse.

Des officiers de l'Etat-major général se sont rendus à Coblenze pour s'entendre avec les directions de chemins de fer au sujet du transport des troupes et de la concentration du 7<sup>e</sup> Corps d'Armée à Coblenze et Wetzlar.

La *Correspondance provinciale* (organe semi-officiel) dit, relativement aux bruits dénués de fondement qui ont couru sur la vente de la Vénétie par l'Autriche, que ces bruits indiquent une ignorance complète de la situation politique. Il ne dépend pas, dit-elle, de l'Autriche, par un revirement subit de sa politique, d'isoler la Prusse et de la mettre dans une situation critique. La *Correspondance* rappelle qu'une feuille semi-officielle de Florence a insisté sur ce point que l'Italie considérerait une attaque de l'Autriche contre la Prusse comme une attaque dirigée contre elle-même.

Cassel, 16 mai, soir.

Le ministre de la Guerre, M. Von-Ende, a reçu sa démission. On dit qu'il s'était prononcé en faveur de

général jusqu'à ce que je l'entendis parler de pipe, ce qui m'apprit que la tempête de feu était passée. Ouf ! Et Rube termina sa narration avec cette exclamation ; puis il se remit à découper le buffle déjà à moitié rôti.

Gary et moi lui donâmes un coup de main ; après avoir enlevé la bosse et quelques autres morceaux délicats, nous retournâmes au camp. Grâce aux côtes rôties, à la langue et aux os à moelle du buffle, nous n'eûmes pas de raison cette nuit pour être mécontents de l'hospitalité des prairies.

VI

— La table-montagne. —

Après un déjeuner de chair de buffle, assaisonné d'appétits magnifiques et arrosé d'une coupe d'eau froide du ruisseau, nous sellâmes nos chevaux et nous nous dirigeâmes vers une forte butte qui s'élevait au-dessus de la plaine.

Mes compagnons connaissaient bien le pays. Cette butte était en droite ligne sur notre chemin. Nous devions en côtoyer la base ; de ce point, une course de dix milles nous amènerait au terme de notre voyage : en effet, le sommet de la butte était en vue de la rancharia. Du toit de la maison de l'alcade, je l'avais fréquemment remarquée sur la ligne de l'horizon dans la direction nord-ouest du village ; toutefois, elle n'était visible que par un temps clair.

Frappé de la singularité de cette espèce de rempart naturel, j'avais souvent eu le désir de l'examiner, de le visiter ; mais des circonstances particulières m'a-

sainte de la défense nationale, elle laisse les autres aux travaux de l'agriculture et de l'industrie.

» Par cette répartition admirablement combinée de ses forces vitales, la France peut être à la fois invincible dans la guerre et grande dans la paix. La simultanéité vigoureuse de ses efforts dans toutes les directions nécessaires, l'emploi admirablement équilibré de ses énergies diverses, sont chez elle la garantie permanente et de la puissance publique et de la prospérité privée, tandis qu'ailleurs les premières nécessités de la défense du pays ne sont satisfaites qu'au prix de sacrifices désastreux pour tout le monde.

Nous empruntons au journal La France les considérations suivantes :

« Nous comprenons, écrit M. Polin, que l'on fasse la guerre quand il y a un droit légitime à défendre, un but généreux à atteindre c'est avec tout les élans du patriotisme que nous avons suivi notre héroïque armée sur les rives de la mer Noire, sur les bords du Minicio, quand elle allait soutenir la cause de l'indépendance de l'Europe et de la nationalité de l'Italie. Nous comprenons aussi le peuple italien entraîné en ce moment par toutes les aspirations de l'esprit national et étendant sa main armée vers Venise, pour l'affranchir et lui rendre son droit de cité dans la grande patrie italienne. L'entreprise est peut-être téméraire, mais elle est généreuse.

» Mais quel est donc le grand principe auquel obéit M. de Bismarck ? Dans quel but veut-il mettre le feu à l'Europe et amener peut-être d'incalculables désastres ?

» Ce n'est pas pour affranchir l'Allemagne, c'est pour la dominer ; ce n'est pas pour fonder la liberté, c'est pour la supprimer ; et c'est dans la complexité de la révolution qu'il va jeter le pouvoir royal, isolé, dénaturé et compromis, après l'avoir séparé de toutes les forces régulières qui devaient le soutenir.

On lit dans une correspondance adressée de Berlin au Journal des Débats :

» Qu'arrivera-t-il si, comme on peut s'y attendre, la Prusse refuse de faire la déclaration que la Diète lui a demandée, et si elle continue ses armements ; si elle les pousse jusqu'à compléter son état de guerre sur la plus grande échelle et de manière à pouvoir entrer en campagne au premier signal ? La Diète décrètera-t-elle l'exécution militaire contre la Prusse ? Mais la Prusse n'est pas le Danemark, et il est plus facile de rendre des décrets contre la Prusse que de les exécuter militairement. Et ce serait la Diète qui prendrait l'initiative de la guerre ? La Diète laissera-t-elle sans effet sa résolution du 9 mai ? Cela est rigoureusement possible ; mais à une telle conduite elle perdrait de sa dignité et le peu d'autorité qu'il lui reste. Le vote du 9 mai soulève donc de très graves difficultés.

L'Opinion nationale s'exprime ainsi sous la signature de M. Arthur Arnould :

« Non, le triomphe de l'Autriche ne saurait être avantageux, en aucun cas, à la liberté européenne, non l'Autriche n'est pas une victime intéressante ; non l'Autriche ne peut invoquer le droit en sa faveur, ni se prétendre menacée, car elle n'existe que par la violation du droit, et elle menace tous les jours l'Italie, en détenant Venise, de même qu'elle attaquait hier le Danemark, de concert avec la Prusse.

» Ce qui la sépare de sa rivale dans les duchés, ne l'oublions pas, c'est une simple question de force où elle a le dessous.

Nouvelles du jour.

Le prince Napoléon, arrivé hier matin à Paris, a eu dans la journée une longue conférence avec l'Empereur.

— Parmi les commentaires auxquels donne lieu le retour du prince Napoléon à Paris, nous citerons celui-ci, emprunté au journal La France : « On assure que le prince Napoléon exprime hautement cette opinion que, dans l'état des choses, l'Italie ne peut se dispenser de faire la guerre, quand même elle resterait seule sur le champ de bataille. »

— Les journaux de Madrid nous annoncent que, depuis le 11 mai, tous les procès de presse sont soumis au jury.

— Le général Bourbaki vient d'être investi d'un commandement à Lyon. Son autorité s'exercera spécialement sur un corps d'observation de 35,000 hommes qui tiendra garnison à Nice, à Cannes et à Menton.

— On écrit de Rome : « Le nouveau préfet de Naples a fait partir de cette ville cinq évêques qui se sont retirés à Rome. Il a donné à chacun trois heures pour faire des préparatifs de départ. »

— On a parlé depuis quelques jours de congrès. Nous croyons savoir que l'Angleterre, la Russie et la France, profitant de leur situa-

tion de puissances neutres, ont cherché à se mettre d'accord sur les bases pouvant servir de point de départ à des négociations. Jusqu'à présent, croyons-nous, que les trois puissances ne sont pas tombées d'accord. Au reste, ce ne serait qu'après une entente que les propositions des trois cabinets pourraient être faites à l'Italie, à l'Autriche et la Prusse.

— La mission chinoise a quitté Paris, hier, se rendant à Londres.

— On mande de Florence que la question des volontaires serait agitée de nouveau. On formerait les cadres de ces troupes, mais elles ne seraient officiellement appelées qu'après la déclaration de guerre.

— Sa Sainteté Pie IX est entré dans sa 75<sup>e</sup> année, le 13 mai. A la fin du mois prochain, il y aura 22 ans qu'il occupe le Saint-Siège.

— M. Crémieux est passé ces jours derniers à Vienne. Il en est reparti le 9 mai, se rendant à Constantinople, où il va plaider un procès pour la banque ottomane.

Pour extrait : A LAYTOU.

COUR D'ASSISES DE LA HAUTE-GARONNE.

Présidence de M. le Conseiller VILLENEUVE.

Audience du 16 mai.

AFFAIRE ASPE.

ASSASSINAT DE LA RUE DES SALENQUES.

(Extrait du Journal de Toulouse.)

A l'affluence considérable qui encombre les abords et l'intérieur du Palais de la Cour d'Assises, on comprend aisément qu'une de ces causes célèbres dont les générations gardent le souvenir, aussi bien que les annales judiciaires, va être soumise à l'appréciation du Jury, et donner enfin satisfaction à la vindicte publique, préoccupée à juste titre de connaître tous les détails du drame sanglant dont notre Cité a été le théâtre, dans la nuit du 9 au 10 janvier dernier.

Les bruits divers et les commentaires nombreux qui se sont succédés sans interruption soit sur les antécédents de l'accusé Aspe, soit sur les charges ramenées contre lui, d'un autre côté la grande publicité donnée au crime dont Marie Guillonet a été la victime tout concourt à solenniser ces débats.

Dès trois heures du matin, les abords de la Cour d'Assises ont été envahis. Vers 6 heures, des agents de police ont dû faire évacuer, en partie, la place du Palais afin que la circulation ne fût pas interrompue.

A 10 heures, l'audience est ouverte.

L'accusé est introduit par les gendarmes. Une émotion facile à comprendre saisit l'auditoire. Tous les regards se fixent sur Aspe dont l'attitude et le maintien révèlent une nature réfléchi et concentré. Sa physionomie est placide ; son teint est pâle, les cheveux grisonnants.

Au premier aspect, on se demande où cet homme a pu puiser l'énergie et la volonté indomptables qui sont les auxiliaires obligés d'un grand criminel, si ce n'est dans l'organisation nerveuse qui peut lui appartenir, et dont peut-être les émotions et les péripéties de l'audience donneront le secret.

M. le Procureur-général Léo Dupré occupe le siège du ministère public.

M. Manau, avocat, est chargé de la défense d'Aspe.

Après les formalités d'usage et l'appel des témoins au nombre de 104, M. le Greffier donne lecture de l'acte d'accusation.

Acte d'accusation.

Le Procureur-général près la Cour impériale de Toulouse, Officier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêt rendu le 28 avril 1866 par la Chambre des mises en accusation de ladite Cour, qui renvoie devant la Cour d'Assises du département de la Haute-Garonne le nommé Aspe (Jean-Joseph) dit Rulland, aubergiste, domicilié à Toulouse, accusé des crimes d'assassinat et de vol.

Vu l'art. 241 du Code d'instruction criminelle.

Après un nouvel examen des pièces de la procédure, expose ce qui suit :

Le mercredi, 10 janvier dernier, vers sept heures du matin, un paquet assez volumineux, enveloppé d'une étoffe de couleur brune, fut aperçu flottant sur les eaux du Canal du Midi, entre le moulin des Minimes et l'écuse du Béarnais, à peu près à la hauteur de la rue du Canon-d'Arcole. Ce paquet, lié par plusieurs tours d'une corde de moyenne grosseur, fut attiré sur le bord. Il contenait le cadavre horriblement mutilé d'une femme. La tête avait été coupée, les genoux et les jarrets portaient de larges plaies hantées, pénétrant jusqu'à l'os. Il était évident que le meurtrier avait essayé de désarticuler les jambes de sa victime ; le corps, fortement replié sur lui-même, les genoux contre la poitrine, et les jambes contre la partie postérieure des cuisses, n'était vêtu que d'une chemise et d'une crinoline attachée autour de la ceinture. D'après l'opinion des hommes de l'art, ce cadavre était celui d'une femme de 30 à 34 ans, ayant eu des enfants, et dont la mort pouvait remonter à dix heures environ. L'enveloppe dans laquelle il était renfermé consistait en un vieux jupon en indienne, et en deux larges bandes d'étoffe de laine brune, provenant de deux autres jupons déchirés.

Les recherches qui furent faites dans les lieux environnants firent découvrir plusieurs traces de sang, dans un champ situé au delà du chemin de halage et en face de l'endroit où avait été découvert ce cadavre. A côté de ces traces on remarqua des empreintes profondes de pas se dirigeant vers le Canal ; on peut suivre ces empreintes jusques à un sentier aboutissant à la rue des Prés. De nouvelles taches de sang furent trouvées dans cette rue, dans celle du Canon-d'Arcole, sur le boulevard Lascaresses, et à l'entrée de la rue du même nom, en face de la maison Gallépe. Les traces de deux petites roues écartées l'une de l'autre de 0 m. 90 centimètres environ, étaient parfaitement visibles sur les deux contre-allées du boulevard et suivaient la même direction que les taches de sang. Ces traces indiquaient le chemin suivi par le meurtrier.

L'autopsie du cadavre démontra que la mort avait été produite par la décollation, et qu'elle était survenue deux heures environ après le dernier repas.

L'estomac contenait des côtes d'oranges, des fromages de sardines, du pain et environ un litre de vin. Le corps ne portait d'ailleurs aucune trace de lutte.

Toutes les recherches qui furent faites dans le Canal ou dans les environs pour retrouver la tête du cadavre furent infructueuses, et pendant plusieurs jours l'on ignore le nom de la victime.

Mais, dans la journée du 15 janvier, la dame Cugillières reconnut les vêtements qui étaient exposés à la Morgue ; ils appartenaient à Marie Guillonet, fille-mère, qu'elle avait gardée chez elle pendant onze mois, en qualité de nourrice, dans le courant de 1864, et qui était depuis quelques mois servante de Jean-Joseph Aspe.

Quelques renseignements recueillis par la police avaient déjà attiré les soupçons sur l'accusé. Aspe était locataire d'une buvette située dans la rue des Salenques, n° 2, qu'il faisait gérer par Marie Guillonet. Cette fille était encore à son service dans la journée du 9 janvier. De nombreux témoins l'avaient vue le soir, dans la buvette ; le 10 au matin elle n'y avait pas reparu.

Aspe, interrogé sur cette subite disparition, répondit aux magistrats, qu'il avait renvoyé sa servante dans la matinée même du 10 janvier, vers sept heures du matin. Il l'avait, disait-il, trouvée couchée avec un homme et l'avait immédiatement chassée de chez lui. C'était évidemment un mensonge, puisqu'à sept heures du matin, le cadavre de cette malheureuse fille avait déjà été trouvé dans le Canal. Aspe fut arrêté.

Il semblait que la déclaration de l'accusé sur le jour et l'heure du renvoi de sa servante ne lui laissât d'autre ressource que de nier l'identité a été, du reste, établie pas des preuves multiples et diverses qui ne peuvent laisser place à aucun doute.

Les vêtements, qui recouvraient le corps de la victime, ont été reconnus par plusieurs témoins avec les détails et des circonstances qui rendent toute erreur impossible.

On a retrouvé sur le cadavre la trace d'un furoncle que Marie Guillonet avait eu à la cuisse gauche et la cicatrice d'un abcès qu'elle avait eu au sein.

Ses souliers se sont parfaitement adaptés aux pieds du cadavre, remarquables par certain défauts de conformation.

L'instruction a établi que Marie Guillonet mangeait habituellement des oranges et qu'elle en avait acheté six dans la journée du 8 janvier, qu'elle avait achetée le 9, vers cinq heures du soir, deux sardines destinées à son souper, qu'elle avait enfin des habitudes d'intempérance et qu'elle buvait un litre de vin environ à chacun de ses repas.

A ces preuves déjà si convaincantes est venu se joindre une circonstance tout aussi significative. Dans une des poches de l'un des jupons en laine brune qui entouraient le corps, on a trouvé une enveloppe de lettre portant l'adresse d'un sieur André (Joseph), propriétaire à Vallon (Ardèche), et le sieur Louis André, soldat à la 9<sup>e</sup> section des ouvriers d'administration, a déclaré que, dans les derniers jours du mois de décembre dernier, étant dans la buvette de la rue des Salenques avec Marie Guillonet, il avait jeté cette enveloppe, écrite de sa main, parce qu'elle était froissée, et que Marie Guillonet l'avait ramassée et mise dans sa poche, en disant qu'elle s'en servirait pour allumer le feu.

Le cadavre, trouvé dans le Canal du Midi, était donc celui de Marie Guillonet.

Cette constatation ferait peser sur Aspe les plus graves soupçons : l'instruction est venue les confirmer.

Aspe a de mauvais antécédents. Successivement chassé de l'Institut des Frères de la Doctrine chrétienne, dont il a fait partie pendant dix ans, et de l'hôpital de Dôle, où il était infirmier, il a été condamné deux fois pour coups et pour vol. D'un caractère sombre, taciturne mais violent, il était signalé, encore, comme un homme d'une extrême ardeur pour le gain et d'une improbité notoire. La procédure a recueilli des faits nombreux de vol ou de violence dont il s'est rendu coupable, et que la crainte qu'il inspirait, seule a empêché de dénoncer à la Justice.

L'accusé a été toujours besogneux ; mais, dans le courant du mois de décembre et dans les premiers jours du mois de janvier dernier, il se trouvait plus gêné que d'habitude. Il avait eu l'imprudence de louer, à un prix élevé, la buvette de la rue des Salenques, avant de s'être défilé d'une auberge qu'il exploitait depuis quelques années dans la rue Dalmatie. Cette double charge l'écrasait. Pour acquitter le premier semestre de loyer de la buvette, il avait été obligé d'emprunter 22 fr. à Marie Guillonet. Il avait à payer plus de 600 fr. dans le courant du mois de janvier, et il avait souscrit, notamment, deux billets, dont l'échéance, au 10 janvier, le jetait dans une grande perplexité. L'instruction constate les tentatives désespérées et inutiles qu'il faisait de tous côtés pour se procurer de l'argent. Dans la journée du 9, en particulier, il s'était présenté jusqu'à trois fois chez le sieur Trottier, agent d'affaires, pour emprunter 450 ou 200 fr. Il était allé demander 300 fr. au sieur Sesquiers, 200 fr. au sieur Dunaut ; partout il avait été éconduit.

Une autre cause d'inquiétude et d'irritation venait s'ajouter à celle-là. Marie Guillonet, qu'il avait préposée à la gestion de la buvette, était d'une légèreté de mœurs et de caractère qui ne lui offrait aucune garantie. Il la soupçonnait et l'accusait même de détourner une partie des recettes, ou tout au moins de ses compromettre par son insouciance. Aspe s'était plaint avec amertume, il avait fait des scènes parfois violentes. La servante s'était montrée peu soumise et même arrogante. L'accusé aurait bien voulu la renvoyer, mais Marie Guillonet avait déclaré qu'elle ne sortirait que lorsqu'elle aurait été payée de ses gages et remboursée de la somme prêtée. C'était en tout 42 francs. Aspe était sans argent ; il dut subir la loi, mais en renfermant dans son cœur une haine profonde, à laquelle chaque jour venait apporter un aliment nouveau. D'un autre côté, Marie Guillonet s'était vantée auprès de plusieurs personnes d'avoir de l'argent ; elle avait parlé de 1,800 fr., de 2,000 fr. même. Cette somme était certainement exagérée, mais il était permis de croire que sa malle contenait quelques centaines de francs, fruit de ses économies sur ses gages de nourrice ou de servante. Chez un homme du caractère d'Aspe, et dans une pareille détresse, les ardeurs de la convoitise devaient s'allier aisément à celles de la haine. En parlant de son mari, la femme Aspe disait à un témoin : « Quand on lui fait quelque chose, il faut qu'il se venge. » Elle a dit à un autre : « S'il est l'auteur du crime, ses mauvaises affaires en sont la cause. » Le mobile de l'assassinat du 9 janvier est probablement tout entier dans cette double appréciation.

Aspe habitait avec sa famille l'auberge de la rue de Dalmatie. Il venait aux Salenques dans la journée assez ordinairement le soir, au moment de la fermeture de la buvette, et il s'en retournait vers 8 heures et demie ou 9 heures.

Marie Guillonet, couchait, au contraire, à la rue des Salenques. L'établissement qu'elle gérait se composait, au rez-de-chaussée, de la buvette située sur la rue et éclairée par un vitrage, et d'une chambre placée derrière la buvette et ouvrant sur le corridor de la maison par une porte, qui n'était pas ordinairement fermée à clef. Au premier étage, se trouvait une seconde chambre dans laquelle Aspe avait couché quelquefois, mais dont il avait depuis peu enlevé le lit ; le restant de la maison était occupé par le propriétaire, le sieur Moléin, et par plusieurs locataires.

Le mardi soir 9 janvier, Aspe se rendit à la buvette plus tard que d'habitude. Vers 8 heures 1/2, il était sous les arcades du Capitole et se présentait dans le bureau du sieur Trottier, directeur de l'Intermédiaire, pour savoir si l'on avait pu enfin, lui trouver de l'argent. Il portait un panier, qu'il s'obstina à laisser en dehors de la porte, malgré les observations du sieur Trottier, et dont il ne voulait sans doute pas qu'on vit le contenu. De là, il se rendit à la rue des Salenques, où il n'entra qu'après 9 heures. Cette heure est précisée par une circonstance toute particulière. Un locataire de la maison, le sieur Poudès, rentra ce soir-là à 9 heures et oublia son passe-partout dans la serrure de la porte d'entrée ; le sieur Moléin ouvrit cette porte à minuit, la clef n'y était plus. Or, Aspe rendit le lendemain ce passe-partout à Poudès, et, après d'impuissantes dénégations il a reconnu qu'il l'avait trouvée dans la serrure, le 9 janvier au soir.

L'accusé, interrogé sur l'emploi de son temps, pendant la nuit du 9 au 10 janvier, a soutenu énergiquement, qu'il était rentré chez lui, le 9, avant 10 heures du soir, et qu'il n'était ressorti, le 10, qu'à 7 heures du matin environ. Mais, sur ces deux points si importants, il a été vaincu de mensonge. Dans la journée du 10, il a dit lui-même à sa femme, qu'il était rentré la veille à minuit, et un de ses locataires, le sieur Benet, qui occupait la même chambre que lui, affirme qu'Aspe ne s'est réellement couché qu'à cette heure avancée de la nuit. Qu'a fait l'accusé pendant près de trois heures dans la maison de la rue des Salenques ?

Benet ajoute que le lendemain, l'accusé s'est levé longtemps avant le jour. Il croit qu'il était environ 4 heures du matin. Mais ce témoin, qui ne donne sur ce point

Revue des Journaux.

On lit dans le Constitutionnel, sous la signature de M. Paulin Limayrac :

« Le contraste, si saisissant aujourd'hui, entre les déplorables résultats qu'entraîne chez d'autres peuples l'attente du combat, et la prospérité interrompue des populations françaises au moment même, des batailles, est la justification la plus éclatante de nos institutions militaires. La conscription, telle qu'elle est organisée chez nous, a subi l'épreuve du temps, elle a triomphé de toutes les critiques, et elle sort victorieuse de toutes les comparaisons. Parmi les enfants du sol, elle opère le plus équitable partage, et appelant les uns sous les drapeaux les consacrant entièrement à l'œuvre

vaient empêché de réaliser mon dessin. J'allais enfin satisfaire ma curiosité.

J'ai dit que cette butte était singulière. La plupart des collines sont coniques, pointues ou taillées en dôme ; celle-ci différerait de la configuration ordinaire : de là sa singularité. Elle offrait l'aspect d'une gigantesque boîte carrée posée sur la prairie ; elle ressemblait assez à cette forme rare, appelée le « coffre, » qui couronne le sommet du mont Peroté. De loin, les côtés de cette butte semblaient parfaitement perpendiculaires et le faite aussi horizontal que la plaine sur laquelle elle reposait.

En approchant, je pus distinguer autour de la crête une bande noire, sorte de parapet, qui n'était autre chose qu'une épaisse rangée d'arbres ; particularité que l'on observait d'autant plus vite, qu'elle contrastait avec les côtés perpendiculaires, qui, composés de gypse, de chaux ou de quartz laiteux, étaient presque blancs comme neige.

Le trait le plus frappant du retranchement était peut-être son apparente forme régulière, mais il était encore remarquable sous d'autres rapports. Ses côtés étincelaient fantaisieusement sous les rayons du soleil comme s'ils eussent été garni de miroirs. Ce fait, cependant, s'explique facilement : il était produit par des plaques de mica ou sulfate de chaux qui entraient dans la composition du roc. J'avais vu de grosses montagnes qui présentaient un aspect semblable. Il en existe plus d'une dans le grand Sahara africain. Ces rochers, aperçus de loin, peuvent expliquer l'origine de cette étrange chimère : l'existence d'une montagne d'or.

(La suite au prochain numéro.)

qu'une appréciation approximative, se trompé évidemment. Le sieur Morère, employé de l'octroi, qui veillait cette nuit à la barrière de l'école vétérinaire, déclare que, vers 2 heures du matin, un individu de la taille et de la tournure de l'accusé, vêtu d'un burnous dont le capuchon était rabattu sur sa tête et sur sa figure, se présenta à la barrière pour entrer en ville. Il venait de la direction de la rue de Dalmatie et poussait devant lui un petit chariot à bras, sur lequel se trouvaient divers objets et notamment un vase ressemblant à un chaudron. Cet employé reconnut le chariot de l'accusé, qu'il avait saisi quelques semaines auparavant, à la suite d'une contravention d'octroi. — Une heure plus tard, vers trois heures du matin, le caporal Bertrand Vignier, en rentrant à la caserne des Salenques, remarqua ce même chariot devant la porte de la buvette. C'était bien le chariot de l'accusé, et le témoin en fut si convaincu qu'il se dit en lui-même: « il paraît que le délinquant fait la contrebande. »

La nuit était d'ailleurs, profondément obscure; il faisait un temps affreux, et les rues de ce quartier éloigné étaient désertes. Quelques instants plus tard, sans doute, ce même chariot, traîné par Aspe, et emportant le cadavre mutilé de Marie Guillonet, mis en paquet, et cordé dans ses vêtements en lambeaux, suivait la rue des Salenques, traversait le boulevard Lascrosses, entrait dans la rue du Canon-d'Arcole, et parcourait la rue des Prés, laissant çà et là quelques traces de sang et les empreintes étroites de ses roues, remarquées le lendemain sur les contrées du boulevard.

L'horrible travail et les émotions de cette nuit, n'avaient épuisé ni l'énergie ni les forces de l'accusé. A 7 heures du matin, après avoir ouvert la malle de Marie Guillonet, en avoir retiré l'argent et la plupart des vêtements qu'elle contenait, il courut porter cette malle à St-Cyprien, chez la femme Groussac, à qui il annonça qu'il venait de renvoyer sa servante. Le lendemain, il alla reprendre cette malle pour la rétablir aux Salenques. Aspe a accumulé mensonge sur mensonge, pour donner la raison de cette étrange conduite que peuvent seules expliquer les préoccupations et les anxiétés de son esprit.

A 8 heures il ouvre sa buvette, et raconte à tous ceux qui lui demandent où est sa servante, qu'il vient de la renvoyer parce qu'il l'a surprise avec un homme; mais aux uns, il dit que c'est un militaire, aux autres, que c'est un bourgeois.

Il avait déjà fait disparaître toutes les traces du crime; le témoin Bégou, qui vint le 10 au matin à la buvette, remarqua que le plancher portait les traces d'un lavage récent. Il fut frappé, en même temps, de la physiologie de l'accusé dont les traits lui parurent bouleversés.

Tout prouve, d'ailleurs, qu'Aspe avait trouvé quelque argent dans la malle de Marie Guillonet.

Le mardi, vers six heures du soir, l'accusé n'avait pu rembourser à l'un de ses pensionnaires appelé Jean Maudou, une somme de 15 fr., que celui-ci lui avait antérieurement prêtée. Le 10, vers 8 heures 1/2 du matin, il lui la rendit. Il paraissait en ce moment tellement triste et morose, que la femme Pech lui demanda s'il n'était pas malade.

Le 9 au soir, il avait supplié Trottier de lui procurer 150 fr. Le 10 au matin, il revint chez ce témoin et lui déclara que 50 fr. lui suffiraient maintenant. Les époux Trottier furent, comme Bégou et la femme Pech, frappés de l'altération de son visage: il semblait, ont-ils déclaré, que sa voix ne pût pas sortir de sa gorge. Trottier lui demanda ce qu'il avait, et Aspe lui répondit: « J'ai pris un peu froid hier soir. »

Le même jour, dans la matinée, il payait à une bouchère et à une marchande d'agneau, 8 fr. 50 c. qu'il lui devait; le soir il remettait au sieur Cannaud un acompte de 20 fr. sur un billet de 120 fr. qui était à échéance, et le 13 il lui remettait encore 80 fr.

Le vendredi, 12 janvier, Aspe alla déposer au Mont-de-Piété les vêtements et le linge de Marie Guillonet. Il reçut 12 fr. sur ce gage. Mais il comprit bientôt que ce dépôt pouvait le compromettre, et le lundi 15 janvier, il vint réclamer les effets qu'il avait engagés; ces effets avaient déjà été expédiés à Bordeaux. A cette nouvelle, Aspe ne put cacher son désappointement. Il revint deux fois, dans le même jour au bureau, et s'informa avec inquiétude si le nom des déposants était tenu secret; lorsqu'il apprit que son nom pourrait être révélé au Procureur impérial, si ce magistrat le demandait, il s'irrita d'abord, et finit par supplier le préposé de ne rien dire. Ces deux visites suspectes déterminèrent celui-ci à tout révéler à la justice.

Aspe ne s'était pas contenté de nettoyer le plancher de la buvette, il avait soigneusement lavé les draps et les couches de lit de Marie Guillonet. Dans la journée du 11, vers 5 heures du soir, il porta chez la veuve Groussac, blanchisseuse, un énorme paquet de linge, et comme celle-ci lui avait fait savoir le matin même qu'elle ne pourrait faire la lessive que dans 8 jours, lui dit, pour expliquer son empressement, qu'il avait eu un achat à faire dans le quartier, et qu'il en avait profité pour porter ce paquet. La femme Groussac eut quelques soupçons; dans la matinée du 10, elle examina ce linge, et dans le paquet, elle découvrit deux draps de lit qui paraissaient avoir été fortement ensanglantés, et qu'on avait soumis à un lavage préalable. Elle se rendait chez l'accusé pour l'inviter à reprendre ce dépôt compromettant, lorsque la police se présenta chez elle et en opéra la saisie.

Dès le lendemain, les perquisitions les plus minutieuses furent faites dans la buvette de la rue des Salenques. Aspe avait déjà démonté, dans la journée du 12, le lit de sa servante, et l'avait transporté au premier étage. Ce déplacement fut bientôt expliqué. Les toiles du traversin, du matelas et de la paillasse portaient, comme les draps saisis, de larges taches de sang. L'analyse, à laquelle ces objets ont été soumis, ne peut laisser à cet égard aucun doute. Un des draps présentait cette circonstance remarquable que les taches de sang étaient imprimées sur les deux faces de la toile, ce qui paraissait indiquer que la partie imprégnée était enroulée autour du traversin. Le sang avait traversé les couches et taché jusqu'aux paillasse de la paillasse.

Une pièce d'étoffe avait été récemment cousue sur le matelas, afin de dissimuler ces traces accusatrices: le fil était encore blanc. L'accusé avait eu la précaution d'apporter à la buvette un drap de lit, sans sans doute dans l'aufrage, et qu'il dit être celui de Marie Guillonet. Mais l'instruction a établi que dans la journée du 12, il était venu reprendre un drap sale chez la blanchisseuse, et qu'il l'avait placé dans la malle même de sa servante, qu'il rapporta ce jour-là à la buvette. Aspe essaya encore de prétendre que les draps de lit tachés de sang avaient servi à une femme qui était couchée récemment chez lui; mais il a été constaté que cette femme s'était délivrée le 6 novembre, deux mois avant le crime, et que l'accusé, qui avait peu de linge, donnait chaque 8 jours, son linge sale à la blanchisseuse.

Le chariot de l'accusé fut saisi, et il fut démontré que l'une des traverses était imprégnée de sang. Une seconde perquisition eut lieu le 28 mars, dans la rue des Salenques, fit découvrir encore, sur la tablette intérieure d'une armoire, une large tache de sang. Le sang après s'être accumulé sur la tablette, avait coulé sur le rebord extérieur, et était tombé goutte à goutte sur la traverse inférieure; c'était, sans doute là, qu'Aspe avait déposé la tête de la victime.

Au dessus de cette armoire, on trouva un tablier de toile bleue, que Marie Guillonet avait acheté la veille même de sa mort, et qui portait sur un des cordons une tache de sang.

Enfin, dans la journée du 11 janvier, une voisine de l'accusé, la femme Braille l'aperçut, dans son écurie, secouant un linge tout imbibé de sang au dessus du baquet de ses cochons; et peu d'instants après, la femme Caëtan le vit sortir de cette écurie et en fermer précipitamment la porte. Elle remarqua qu'il avait le dessus du soulier droit couvert de sang desséché, et elle lui dit: « Qu'avez-vous fait? Si quelqu'un vous voyait, on dirait que vous

avez tué la femme qu'on a trouvée dans le canal. » Quelques jours auparavant, Aspe avait un jeune cochon malade; il l'avait pris chez lui pour le soigner; mais dans un moment de brutale impatience, il l'avait frappé de coups de bûche sur la tête, et vers le 28 décembre, voyant qu'il allait succomber aux blessures qu'il lui avait faites, il avait emprunté un couteau de boucher à la femme Berdolon, et avait tranché la tête de cet animal. Le lendemain, il fit manger cette tête à ses cochons, qui la dévorèrent sous ses yeux! ce sinistre rapprochement permet toutes les suppositions!

Aspe avait encore ce couteau en sa possession dans la nuit du 9 au 10 janvier. Il a vainement essayé de le nier. L'instruction a démontré avec certitude, qu'il ne l'avait rendu à la femme Berdolon que le 11 janvier.

Ce couteau a été probablement l'instrument du crime. Aspe le portait, sans doute, dans son panier, le mardi soir, lorsqu'il se présenta chez le témoin Trottier, et le soin qu'il a pris de s'en armer à l'avance, est une preuve de la préméditation avec laquelle il a agi.

Cette préméditation résulte d'ailleurs de l'ensemble des faits, de la situation des lieux où le meurtre a été commis de l'état même du cadavre, Aspe avait combiné, avec une détestable habileté, toutes les circonstances du crime. Déjà, la veille, il avait songé à avertir le chef de cuisine de l'hôtel Trivolière qu'il ne viendrait pas le lendemain chercher les eaux grasses, suivant son usage, et qu'il ne se prendrait désormais que chaque deux jours. Il ne se présenta pas, en effet, dans la matinée du 10, mais à partir du 11, il revint régulièrement chaque jour. L'accusé a vainement nié cette circonstance, elle a été établie par l'information, et ses efforts pour l'écarter n'ont fait qu'ajouter à la gravité de cette charge.

La chambre où couchait Marie Guillonet, bien qu'isolée de tout voisinage immédiat avec les autres appartements habités de la maison Molein, en est cependant si rapprochée que le moindre bruit devant être entendu, il a fallu des précautions inouïes pour ne pas éveiller l'attention du propriétaire et des divers locataires. Personne n'a rien entendu. Tant de mystère et de silence ne peuvent s'expliquer que par l'exécution d'un plan minutieusement prémédité. Le corps de Marie Guillonet ne présentait d'ailleurs aucune trace de contusion ou de violence. Il n'y a pas eu de lutte. Cette malheureuse fille a été surprise et frappée avant d'avoir pu opposer la moindre résistance, elle n'a même pas eu le temps de pousser un cri.

A ces charges si diverses et si nombreuses, Aspe n'a répondu que par d'impuissantes dénégations, ou par d'audacieux mensonges. Après avoir soutenu notamment dans tout le cours de l'information qu'il avait renvoyé Marie Guillonet à 7 heures du matin, il a tout à coup changé de système, et, dans son dernier interrogatoire, il a prétendu que cette fille l'avait quitté volontairement et malgré ses observations, le mardi, vers 9 heures du soir, à la suite de violents reproches qu'il lui avait adressés sur son inconduite. Sa première version lui avait été suggérée, dit-il, par les observations de la dame Molein, qui, dans la matinée du 10 janvier, vers 10 heures, lui avait fait observer que si le cadavre trouvé dans le canal était celui de sa servante, cela pourrait le compromettre. La dame Molein déclare qu'elle n'a pas tenu ce propos; Aspe oublie, d'ailleurs, que dès 7 heures du matin, avant que le bruit de la découverte d'un cadavre dans les eaux du Canal se fût répandu en ville, il avait déjà dit à la femme Groussac qu'il venait de renvoyer Marie Guillonet à l'instant même; il oublie qu'il avait répété la même chose à sa femme et à de nombreux témoins avant d'avoir vu la dame Molein.

La seconde version n'est, d'ailleurs, pas plus acceptable que la première; personne n'a entendu la vive discussion qu'il aurait eue le mardi soir avec sa servante; personne n'a vu Marie Guillonet depuis sa prétendue sortie; Aspe n'a pu indiquer le signalement, même approximatif, de la personne avec laquelle il l'aurait surprise; la pluie tombait à torrent et Marie Guillonet serait partie laissant son parapluie qu'on a retrouvé plus tard en la possession de l'accusé! Elle serait sortie, enfin, en simple jupon, sans avoir pris sur elle une de ses deux seules robes; l'accusé les a mises deux jours après au Mont-de-Piété, ne se doutant pas que ce dépôt fournirait une des preuves les plus accablantes de sa culpabilité!

La découverte de ces deux robes démontrent en effet que Marie Guillonet n'est pas sortie vivante de la buvette de la rue des Salenques, et qu'elle y a succombé sous les coups d'un assassin!

La culpabilité de l'accusé semble encore résulter d'une dernière circonstance. Dans les premiers jours qui suivirent le crime, et avant que les soupçons de la Justice se fussent portés sur Aspe, M. le Commissaire central reçut une lettre anonyme dans laquelle on l'invitait à rechercher le coupable parmi les soldats du 18<sup>e</sup> régiment d'artillerie. On n'attacha pas tout d'abord une grande importance à cette lettre. Mais, plus tard, M. le Juge d'Instruction fut frappé de la ressemblance qui existait entre l'écriture de cette lettre et celle de l'accusé. Il chargea un expert de procéder à une vérification, et cet expert a déclaré que la lettre anonyme était l'œuvre d'Aspe lui-même.

En conséquence, Jean-Joseph Aspe est accusé:

1. D'avoir, dans la nuit du 9 au 10 janvier 1866, à Toulouse, commis volontairement un homicide sur la personne de Marie Guillonet, et ce,
  - 1<sup>o</sup> Avec préméditation;
  - 2<sup>o</sup> Avec cette circonstance que cet homicide volontaire a été précédé, accompagné ou suivi le crime, ci-après spécifiés.
2. D'avoir, du 9 au 10 janvier 1866, et au même lieu, soustrait frauduleusement des objets mobiliers, des effets de vestiaire, et une certaine quantité de numéraire, au préjudice de la nommée Marie Guillonet, et ce,
  - 1<sup>o</sup> Pendant la nuit et dans une maison habitée.
  - 2<sup>o</sup> Crimes prévus et punis par les articles 295, 296, 297, 301, 304, 379 et 386 du Code pénal.

Fait au Parquet de la Cour Impériale, le 1<sup>er</sup> mai 1866.  
Le Procureur-général,  
Léon Drape.

Après cette lecture, on procéda à l'appel des témoins. Dans la salle, malgré l'affluence extrême, règne un religieux silence, qui est interrompu parfois par de sourds murmures que provoquent l'atrocité des révélations et les cynisme que met l'accusé dans ses réponses.

Aspe est d'une taille ordinaire; sa figure, sans expression et sur laquelle règne une grande pâleur, ne dénote pas l'homme aux instincts féroces et destiné à trouver dans le crime une triste célébrité; son attitude et l'attention qu'il porte aux débats, prouvent qu'il sent parfaitement la gravité des accusations qui pèsent sur sa tête. Il sait trahir ses inquiétudes, et perdant rarement son sang-froid, il répond avec calme et précision à toutes les questions qui lui sont adressées et se conforme à son système de dénégations derrière lequel il se retranche. Poussé aux derniers retranchements, il trouve encore une réponse et ne se laisse pas accabler par la logique pressante de M. le président. Ses antécédents sont des plus mauvais et de nombreuses condamnations pour coups et blessures, le font connaître au jury comme un homme dangereux, irascible, vindicatif et d'une nature essentiellement perverse. M. le président prend tous les points de l'accusation et fait subir au prévenu un long interrogatoire qui n'a pas duré moins de deux heures et dans lequel celui-ci reste toujours fidèle à son système de dénégation. Ses réponses sont tout à fait différentes de celles qu'il a faites devant le magistrat instructeur, et comme on le lui fait observer, il répond que les premières étaient mensongères et

que ses derniers dires sont les seuls vrais, qu'il ne saurait induire la Cour en erreur, il en prend le Christ à témoin. Son dernier système ne paraît pas devoir le protéger plus que le premier; on lui en fait voir à chaque moment la fausseté; on lit plus d'embarras et d'incertitude sur sa figure.

Audition des témoins

M. Fayot, commissaire de police, dépose que le 10 janvier, à sept heures du matin, il fut averti par un manouvrier qu'un cadavre venait d'être découvert sur les bords du canal; il raconte comment la victime fut d'abord reconnue pour être la fille Duffaut et la réapparition subite de cette fille. Averti qu'un certain Aspe avait été troublé lorsqu'on lui avait demandé des renseignements sur une servante qu'il avait renvoyée le 10. Il se fit amener cet homme qui déclara avoir renvoyé sa servante le 10, à huit heures du matin, parce qu'il n'en était pas content. Il se livre à des perquisitions qui sont constatées dans l'acte d'accusation et qui amènent au résultat que l'on connaît.

Pierre Gasc, travailleur de terre, vient constater qu'il a vu à sept heures du matin, dans les jones du canal, un paquet qu'il a pris d'abord pour du linge. Ayant jeté une pierre, du sang en a jailli, il est accouru prévenir ses camarades, qui ont examiné le paquet et ont trouvé un cadavre de femme sans tête.

Jean Aussel, agent de police, rappelle les principaux faits déjà relatés par M. Fayot.

Jacques Panassier, maréchal-des-logis de gendarmerie, fait connaître l'itinéraire qu'il croit avoir été suivi par l'assassin.

Jean Feilicu a aidé à transporter le cadavre à la morgue. Sa déposition est à peu près semblable à la précédente.

M. Estevenet, docteur médecin, a été chargé le 12 janvier, d'étudier la section de la tête et la manière dont elle a pu être pratiquée: d'après lui, la tête aurait été désarticulée. Dans l'intérieur rien n'annonçait aucune lésion venant d'un empoisonnement.

M. Delaye, docteur médecin, confirme dans sa déposition les opinions émises et les faits constatés par le témoin précédent.

La séance est levée à six heures dix minutes.

Chronique locale.

L'Orphéon de Cahors se fera entendre demain soir, dimanche à 7 h. et demie, sur la promenade Fénélon, au rond-point du square.

GRAND CONCERT

Populaire et Champêtre donné par la Société des CHANTEURS LANGUEDOCIENS, le dimanche 20 mai 1866, dans la grande Cour des Frères.

- PROGRAMME. — Première partie.
1. La Languedocienne, chœur n° 1 du Recueil.
  2. Le Départ des Chasseurs, chœur et solo.
  3. Mécal Mourri, ballade lyrique du poète JASMIN, chœur et solo de basse, n° 3 du Recueil.
  4. Adieu à la Patrie (souvenir des 40 montagnards), chœur et solo de ténor et baryton, n° 4 du Recueil.
- Deuxième partie.
5. La Tyrolienne du Midi, écho des montagnes, n° 5 du Recueil.
  6. Le Berger soldat, rataplan militaire, chœur et solo, n° 6 du Recueil.
  7. Le Mont Canigon, boléro espagnol avec accompagnement de castagnettes, n° 7 du Recueil.
  8. La Toulousaine ou le Refrain du soir, chœur et solo, n° 8 du Recueil.

On commencera à 8 heures 1/2 précises.

Voici l'appréciation du Journal de Lot-et-Garonne, du 13 mai, sur les Chanteurs Languedociens:

Le concert donné jeudi soir par les Chanteurs languedociens, dans la cour de l'Ecole des Frères, disposée avec beaucoup de goût pour la circonstance, a obtenu un vif succès.

Les divers morceaux annoncés sur le programme ont été couverts de bravos. Le Mécal mourri, de Jasmin, qui est presque devenu à Agen un air patriotique, et le chœur du Berger soldat, ont particulièrement charmé l'auditoire.

Les Chanteurs languedociens possèdent tous de belles voix d'un timbre original et comme marqué d'un cachet de terroir. Nous avons surtout remarqué un ténor dont l'organe simple et pur lançait avec une certaine vaillance sympathique des notes d'un grand éclat.

Dans les ensembles, les Chanteurs languedociens excellent à profondre des effets de bouches fermées d'une exquise finesse.

On nous écrit de Vayrac:

Le peu de valeur des blés grossiers de la dernière récolte a puissamment contribué, cette année, à donner du développement à l'engrais des bœufs qui est la principale branche de l'industrie agricole de la grande et moyenne culture dans notre localité.

Aussi les premières de nos foires d'hiver, qui ouvrent pour ainsi dire la campagne de la vente des bœufs gras, ont-elles été plus fournies que celles correspondantes des années précédentes.

Les foires des 17 mars et 17 avril qui sont les plus importantes de notre place, ont été plus approvisionnées qu'année commune.

Malgré leur nombre très-considérable, les bœufs gras se sont vendus à des prix plus élevés qu'au cours des précédentes années.

Cependant, à la foire du 17 mai, on a pu remarquer un léger affaiblissement sur le prix de vente des bœufs gras. La vente des autres bœufs a été soutenue et activée par un grand nombre d'acheteurs.

Dans son ensemble, la foire du 17 mai a été active et animée.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

17 mai. Aulié (Jean), à Larroque comm<sup>e</sup> de Cahors.

Décès.

16 — Julia (Bernard-Jules), 49 ans, boul' Nord.

18 — Quié (Victoire), 45 ans, grande Chartreuse.

19 — Larnaudie (Marie), 70 ans, r. des Boulevards.

Pour la chronique locale: A. LAYTOU.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois et de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/10, amortissement compris: l'emprunteur a d'ailleurs à toute époque le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, rue Neuve des Capucines, n° 19, à Paris.

JUSQU'AU 31 MAI PRÉSENT MOIS

billets à 25 c. dans toute la France

chez tous Libraires et Débitants de Tabac.

GRANDES LOTERIES

autorisées dans tout l'Empire Français.

QUATRE-CENT-CINQUANTE MILLE FRANCS

A GAGNER POUR UN FRANC.

Loterie de Bordeaux (un million). FR.

Nombreux lots. — Gros lot..... 100000

Loterie Châteauroix (un million)

Nombreux lots. — Gros lot..... 100000

Loterie des Andelys (750,000 f.)

Nombreux lots. — Gros lot..... 100000

Les Enfants Pavvres (1500000 f.)

Nombreux lots. — Gros lot..... 150000

Ces quatre gros lots s'élèvent à fr. 450000

Et plus de six cents autres lots.

Avec 25 c. on peut gagner un lot, même un gros lot. En prenant à 25., UN billet de chacune de ces quatre Loteries, on pourrait donc, avec un franc, gagner ces quatre Gros Lots. — c'est-à-dire: Quatre-cent-cinquante mille francs pour un franc.

Billets à 25 c. dans toute la France

chez tous libraires et débitants de Tabac.

On peut aussi, pour VINGT billets (20 chances de gagner ces Gros Lots), adresser mandat-poste ou timbres-poste CINQ francs au Directeur du BUREAU-EXACTITUDE, 68, rue Rivoli, Paris.

La délicieuse Revalessière du Barry guérit, sans médecine ni purges, les nerfs, estomac, foie, gastrites, gastralgies, dyspepsies, diarrhée, poitrine, asthme, phthisie, gorge, bronches, vessie, reins, intestins, inflammations, muqueuse, cerveau et sang. Elle économise mille fois son prix en remèdes, 60,000 cures par an, rebelles à tout autre traitement 1/4 kil. 2 fr. 25; 1/2 kil. 4 fr.; 1 kil. 7 fr.; 2 kil. 12 fr. 16 fr.; 6 kil. 32 fr.; 12 kil. 60 fr. — Aux mêmes prix la Revalessière chocolatée. — Dépôt à Cahors, chez MM. Bergerol et Vinet, pharmaciens, et chez tous les pharmaciens et épiciers.

BIBLIOTHÈQUE DES ROMANS AMÉRICAINS

10 vol. in-18 Jésus, ornés de gravures

Dentu, éditeur, Palais Royal, à Paris

La grande guerre des Etats-Unis et nos récentes campagnes du Mexique ont attiré tellement les regards vers l'Amérique, que tout ce qui nous vient de cette contrée est accueilli en Europe et chez nous avec une sorte de furia. Les Romans américains de Cooper et du capitaine Marryat sont aujourd'hui dans toutes les bibliothèques; Gustave Aymard est encore dans toutes les mains. Une nouvelle concurrence leur est née, c'est la Bibliothèque des Romans américains publiée par l'éditeur Dentu. Cette nouvelle bibliothèque, qui se recommande spécialement aux familles, est signée par des Romanciers américains de premier ordre, qui nous font connaître en nous amusant les mœurs étranges et bizarres d'un monde ignoré. La collection complète forme 40 volumes dont voici les titres: La fille du grand chef; — Flèche d'or; — L'ange des frontières; — L'Espion indien; — L'Auberge de l'ours noir; — L'enfant d'adoption; — La Famille du batelier; — La Captive des Mohawks; — Les Vierges de la forêt; — Le Rancho de la vallée. — Chaque volume a plus de 300 pages ornées de 12 à 15 jolies gravures, et se vend, séparément, 2 fr. — La collection complète, 10 volumes, pris à la fois, 46 francs.

Pour recevoir franco, envoyer un mandat sur la poste.

Étude de Me DUSSEY, avoué à Figeac.

Le 7 juin 1866, aura lieu au tribunal de Figeac à neuf heures du matin, la vente sur folle enchère, des immeubles appartenant aux héritiers Cayrol. — La mise à prix est fixée à 300 fr.

(Extrait du Memorial de Figeac, du 17 mai 1866.)

Les souscripteurs au Journal du Lot, dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer le montant en un mandat sur la poste. Ils nous éviteront, par ce moyen, des frais de recouvrement que nous serions obligés de leur faire supporter.

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

# A VENDRE

1° Un Atelier de Serrurerie des mieux achalandés jouissant de la meilleure renommée possible, et outillé on ne peut mieux ;  
2° Un Magasin de Quincaillerie, le seul peut-être dans son genre, et éloigné de seize kilomètres d'autres magasins, vendant en partie les mêmes articles.

**AVIS.** — Le sieur BARBARY, Serrurier-Mécanicien et Quincailler, à LUZÉCH (Lot), connu dans tout le département, et au dehors pour ses travaux de serrurerie, tant pour la petite exploitation que pour la grande, à l'honneur d'annoncer, que, voyant sa santé en danger par suite de surcharges d'occupations, que lui occasionnent son Atelier et son Commerce de Quincaillerie, il est dans l'intention, maintenant que vont s'ouvrir les travaux de la voie ferrée, de Libos à Cahors, par Luzech, de donner à d'autres, l'avantage de profiter d'une époque, dont il ne pourrait profiter lui-même.

Cet avantage sera d'autant plus grand pour le preneur, que le sieur BARBARY, ne quittant pas les lieux, s'engage à lui prêter tout son concours en temps utile.

Les locaux occupés par l'une et l'autre exploitation, permettent à M. BARBARY de vendre à deux, comme à un seul, tout en gardant encore lui-même un logement convenable. Il peut même, en vendant son fond, offrir des logements indépendants aux acquéreurs.

Son Atelier qui est pourvu d'eau, jouit de la meilleure position désirable comme hygiène, il a quatorze mètres de long sur une largeur proportionnée.

Son Magasin est pour la position et l'agrément, l'unique dans Luzech.

M. BARBARY vendra aux conditions d'usage, et donnera pour le paiement, toutes les facilités qu'on pourra désirer.

## AVIS

**M. GUSTAVE TRUBERT**, fabricant de drap, à Louviers, a l'honneur de prévenir les habitants de Cahors, qu'il vient d'établir un dépôt de ses marchandises dans cette ville, chez son beau-père, **M. MONSOU**, flateur.  
**M. MONSOU**, invite sa nombreuse clientèle à venir le visiter.

### PLUS D'ACCIDENTS DE VOITURES !!

BRANCARDS ET APPAREIL MOBILES OU ISOLATEUR SPONTANÉ.  
Système **LIÉVIN** breveté, S.G.D.G.

Avec cet appareil simple, commode, sûr et pouvant s'adapter à toute voiture, on peut éviter des accidents qui plongent, tous les jours, quelque famille dans le deuil !!

Prix d'un appareil..... F. 130

S'adresser à Toulouse à M. H. MERCIER, Carrossier breveté, ayant obtenu des médailles aux diverses expositions.

A Figeac (Lot), à M. L. LIÉVIN, inventeur.

Ce dernier traitera de gré à gré avec MM. les carrossiers de tous pays. Pour éviter la contrefaçon, les appareils portent le numéro d'ordre et la marque de fabrique déposés.

### VITESSE VOITURES PUBLIQUES PROBITÉ et SÉCURITÉ. ET A VOLONTÉ et EXACTITUDE

Le Sieur **RAYMOND** aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlins, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés.

NOTA. — Le Sieur **RAYMOND** aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches ; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir ; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.

### BAYLES J<sup>ne</sup>, rue de la Liberté, à Cahors

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserve en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris ; Verres de rechange pour presbyte et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Facès à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Océanètres, Equerres, Niveaux-d'eau et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Épreuves, Groupes et Paysages, etc., etc.

ÉPICERIES — DROGUERIE INDUSTRIELLE — COMESTIBLE  
SIROPS, LIQUEURS, COULEURS, BROSSERIE, GRAINES FOURRAGÈRES, PÉTROLE  
**E. LEPETIT**  
RUE DE LA LIBERTÉ, 4  
VINS FINS — A CAHORS — BONBONNERIE

### ÉTABLISSEMENT THERMAL DE BALARUC (HÉRAULT)

1/4 d'heure de Cette (OUVERT TOUTE L'ANNÉE) 1 heure de Montpellier  
Eaux minérales et Sels de Balaruc prescrits par les médecins français et étrangers comme une purgation sans rivale et indispensable aux personnes fatiguées par le sang (maux de tête, étourdissements, faiblesses, engourdissements), la bile, les flatulences, etc., etc. (voir la notice). — Entrepôts : Paris, rue Réaumur, 43 ; Lyon, pl. FAYARD, rue de l'Impératrice, 9 ; dépôts dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger ; à Cahors, ph. VINEL.

### AVIS AUX PLANTEURS DE TABACS

FUMURE DES TERRES. — GUANO GIRONDIN

SARRAZIN J<sup>ne</sup>, Breveté,

Membre de l'Académie agricole de France.

Usine à Bordeaux.

Engrais puissant, composé des premières matières, propre à toute agriculture, tabacs, Céréales, vignes, jardinage, pépinières, etc., etc.

Réduit en poudre sèche et légère, se prolongeant pendant plusieurs années. Se répandant avant ou après la semence. Analyse garantie.

300 kilog. environ par hectare.

Succès certain.

Prix 30 fr. les 100 kilog. rendus franco.

M. G. LACROIX, représentant, hôtel de l'Europe, à Cahors.

### MODES PARISIENNES

BOULEVARD NORD, A CAHORS

M

M<sup>lle</sup> Victorine NUEJOULS, élève de M<sup>me</sup> Lasserre, a l'honneur de vous informer qu'elle vient d'établir dans la maison de M. Cantarel (boulevard nord), un magasin de modes.

Exerçant la profession de modiste depuis cinq ans, ayant travaillé dans les premières maisons de Paris, d'où elle arrive, parfaitement au courant des dernières modes, et les voyages qu'elle fera chaque saison à Paris, lui font espérer que vous n'aurez pas à regretter la confiance qu'elle vient vous demander.

Dans l'espoir de recevoir votre visite, veuillez agréer, M les sincères salutations de votre très-humble servante,

Victorine NUEJOULS.

CONFECTION DE PARIS

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

### MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournoy, à l'angle de la rue Fénelon.

Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

**PHOSPHO-GUANO**  
Gallet, Lefebvre et C<sup>e</sup> à Paris et au Havre.  
VENTE EN BARRILS, CACAËTÉS AUX EFFIGIES CI-DESSUS.  
Dépôt dans tous les départements. — Pour le Lot : MM Th. Cabnaès à Gourdon ; J. Cangardel et fils à Cahors ; Domergue à Figeac.

### VOITURES A VOLONTÉ

ANDRAL, SUCCESSEUR DE JULIEN BLANC,

A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de faire l'acquisition des voitures et chevaux du Sieur Julien Blanc affectés au service à volonté, on trouvera chez lui, Poste aux Chevaux, toute la célérité et le confortable nécessaires pour tout espèce de service et à des prix très-modérés.



PLUS DE CHEVAUX COURONNES!! GUÉRISON prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le Réparateur TRICARD.  
— Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

### A VENDRE

LE CAFÉ DE LA MARINE

A LUZÉCH

Appartenant à DELMAS.

Ce Café est situé sur les bords du canal, au centre de la ville, il est composé de deux grandes salles pour Café, salle de billard et plusieurs autres chambres.

Il sera donné toute facilité pour le paiement.

Trois mois 46 fr. LE TEMPS Six mois 32 fr.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef: A. NEEFTZER

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

### CAPSULES RAQUIN

A Paris, faub. St-Denis, 80, et dans les principales pharmacies de tous les pays. Après avoir traité 100 maladies et obtenu 100 guérisons, l'Académie de médecine a déclaré qu'elles étaient supérieures à toutes les autres préparations.

DE COPAHU.

### PAPIER D'ALBESPEYRES

A Paris faub. St-Denis, 80, et dans les principales pharmacies de tous les pays Seul prescrit depuis 1817 par les sommités médicales, professeurs, chefs des hôpitaux, etc., pour l'entretien parfait, sans odeur ni douleur. **DES VESICATOIRES.**

### JACQUES SÉGUY

PEINTRE

MENTION HONORABLE

à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers.

Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrierie. Prix modérés.

A Cahors, rue Impériale, n° 35

**YEUX** POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farrier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial.

Exiger : Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature :

Dépôts : à Cahors, ch. VINEL à Saint-Céré, LAFONT à Cahors, CAMBONAT à Puy-Lévy, DELBREIL à Cahors, LAFONT-BESSIÈRE, ph. à Gourdon, CAHORS ph.

Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.